

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017**

Le Maire ouvre la séance à 18h20.

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, ROUX, Adjoints

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, FEVRE, JONDOT-PAYMAL, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. VUITTENEZ

Ont donné pouvoir : M. CANCEL à M. CHAMPION  
Mme MONNOT à M. GLOAGUEN  
Mme VIAL à M. VUITTENEZ  
M. TRIFFAULT-MOREAU à Mme DIERICKX  
M. BOUILLET à Mme JONDOT-PAYMAL

*Avant son arrivée en séance :*

M. FAIVRE à Mme RAKIC

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire laisse la parole à Jean-Benoit VUITTENEZ, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**

#### **RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT** *(rapporteur : M. SUGUENOT)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Député-Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

**Rapport 2 – RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC L’OFFICE DE TOURISME BEAUNE ET PAYS BEAUNOIS-PARTENARIAT AVEC LES MUSEES MUNICIPAUX**

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- approuve les modalités du partenariat avec l’Office de Tourisme BEAUNE et Pays Beaunois concernant la promotion touristique des musées municipaux pour l’année 2017,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

**Rapport 3 – TRANSFERT DE PROPRIETE DES DEPOTS D’ETAT AUX MUSEES DE BEAUNE**

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- accepte le transfert de propriété de l’Etat à la Ville, du pressoir à grand-point dit d’Hurigny, D.46.3.1, exposé dans la Caverie du Musée du Vin,
- autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

**RAPPORT 4 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2017 AVEC LE LYCEE CLOS MAIRE**

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- approuve la mise en place d’une convention de partenariat ayant pour objet de fixer un cadre relatif à la participation des étudiants du Lycée du Clos-Maire à l’organisation de grands événements de la Ville de BEAUNE, en particulier pour 2017 au :
  - Festival International du Film Policier du 29 mars au 2 avril 2017 pour le compte de la SPL BEAUNE Congrès et en partenariat avec la Ville,
  - Journées Européennes du Patrimoine, les 17 et 18 septembre 20167 (dates à confirmer),
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

**RAPPORT 5 – CREATION D’UN NOUVEAU TARIF D’AQUABIKE – STADE NAUTIQUE**

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- décide la création de nouveaux tarifs afin d’organiser les séances d’Aquabiking, qui seront intégrés à la régie du Stade Nautique,
- fixe ainsi les tarifs :
  - 1 séance 30 minutes..... 8 €
  - Carte de 5 séances..... 40 €
  - Carte de 10 séances..... 75 €

## **RAPPORT 6 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES**

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le renouvellement de la convention avec l'Association BEAUNE Aventure, pour l'organisation d'activités de randonnées,
- approuve la mise à disposition d'agents municipaux en qualité d'intervenants pédagogiques qualifiés,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

## **RAPPORT 7 – ORGANISATION PAR DES ASSOCIATIONS DE MANIFESTATIONS LUCRATIVES DANS DES LOCAUX OU DANS DES ESPACES MUNICIPAUX**

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la communication du bilan présenté.

### ***Arrivée de M. FAIVRE (18h55)***

## **RAPPORT 8 – SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - REPARTITION DES SUBVENTIONS**

(rapporteurs : Mmes CAILLAUD, RAKIC, MM. GLOAGUEN, BOLZE, ROUX, VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention,

- décide la répartition suivante des subventions entre les différents secteurs :
  - Culture..... 165 700 €
  - UNESCO..... 30 000 €
  - Loisirs..... 14 400 €
  - Patriotique..... 6 060 €
  - Enseignement..... 10 727 €
  - Social..... 48 200 €
  - Sport..... 360 590 €

Le détail des répartitions par secteurs figure en annexe à la délibération.

- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir avec les Présidents des Associations concernées.

## **RAPPORT 9 – 3EME EDITION DU PRINTEMPS DES BLANCHES FLEURS**

(rapporteur : Mme MERVILLE)

- approuve le dispositif proposé pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du Printemps des Blanches Fleurs qui se déroulera le 8 avril 2017,
- décide d'accorder la gratuité de l'occupation du domaine public pour l'ensemble des animations proposées,
- autorise le Maire à signer les conventions ou contrats à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

**RAPPORT 10 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT DE LA MEDIATION ENTRE LA VILLE DE BEAUNE ET LES BAILLEURS SOCIAUX**

*(rapporteur : M. ROUX)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler la convention de partenariat du dispositif de médiation entre la Ville et les trois bailleurs sociaux présents sur le territoire de BEAUNE, à savoir ORVITIS, SCIC Habitat Bourgogne et Champagne et VILLEO, suivant les conditions et modalités récapitulées dans ce document contractuel,
- note que cette convention de cofinancement porte sur une nouvelle période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec une échéance au 31 décembre 2019,
- autorise le Maire à signer la convention multipartite à intervenir.

**RAPPORT 11 – ORGANISATION DES SERVICES**

*(rapporteur : Mme RAKIC)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne acte au Maire de la communication :
  - du tableau des effectifs des agents municipaux par filière et par grade arrêté au 31 décembre 2016,
  - de l'état des effectifs pourvus par catégories,
- décide de transformer les postes suivants :
  - un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe en poste de Technicien,
  - un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - un poste de Technicien en poste de Rédacteur,
  - un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe,
  - un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe.
- autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

**RAPPORT 12 – UNION DU COMMERCE BEAUNOIS – DEBALLAGES D'HIVER ET D'ETE 2017–  
DEMANDE D'OCCUPATION GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC**

*(rapporteur : M. BOLZE)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'occupation gracieuse du domaine public pour les manifestations organisées par l'Union du Commerce Beaunois dans les rues du centre-ville et sous les halles aux dates suivantes :

- le Déballage d'hiver le 12 février,
- le Déballage d'été les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet.

**RAPPORT 13 – PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER 2015-2029 - MODIFICATION DU PROGRAMME DE PLANTATION 2016**

*(rapporteur : Mme BELISSANT-REYDET)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du programme de plantations visant au reboisement et impliquant un changement de variétés des espèces d'arbres sur les parcelles 7p2 et 9p1 sises à la Montagne de BEAUNE.

**RAPPORT 14 – RENOUELEMENT DU FERMAGE AU PROFIT DE LA SCEA VAUDELIN**

*(rapporteur : M. BECQUET)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler le fermage au profit de la SCEA VAUDELIN de la parcelle communale DX n° 92 sise au lieudit « Les Lavières », dans les mêmes conditions, à savoir :
  - durée : 9 années,
  - fermage actualisé annuellement à la parution de l'arrêté préfectoral ad-hoc,
  - montant du loyer 2016 déterminé à 138,50 €,
  - frais inhérents à l'authentification du renouvellement à charge du preneur.
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

**RAPPORT 15 – RENOUELEMENT DE BAIL AU PROFIT DE LA SOCIETE DE CHASSE DE BEAUNE**

*(rapporteur : M. BECQUET)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler le bail au profit au profit de la Société de Chasse de BEAUNE pour un droit de chasse sur les terrains communaux situés sur son territoire, avec un périmètre de sécurité à l'intérieur duquel ce droit est interdit comprenant notamment le parcours de santé, l'emprise du tir à l'arc et du Club des Chiens de Défense,
- prend note que cette interdiction intervient également à moins de 200 m de toute habitation,
- décide qu'elle pourrait être portée à 250 m par arrêté municipal circonstancié et dûment justifié par des circonstances locales visant notamment à assurer la sécurité et la tranquillité publiques,
- note que ce renouvellement est accordé pour 9 ans, avec un loyer payable le 30 décembre de chaque année et révisable tous les ans dans les mêmes proportions que le coût du permis de chasse, étant précisé que pour la saison 2016-2017, ce dernier est fixé à 273,52 €.

**RAPPORT 16 – LOI ALUR - OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A L'INTERCOMMUNALITE**

*(rapporteur : M. BECQUET)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme,
- autorise le Maire à transmettre à la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, la présente décision d'opposition afin que le Conseil Communautaire puisse en prendre acte.

**RAPPORT 17 – MODIFICATION DE L'ARRETE REGLEMENTANT L'OCCUPATION ET LA REALISATION DES TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC**

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les modifications proposées de l'arrêté réglementant l'occupation et la réalisation des travaux sur le domaine public,
- autorise le Maire à signer l'arrêté modificatif.

**RAPPORT 18 – DECISION MODIFICATIVE – MOIS DE JANVIER 2017**

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

**RAPPORT 19 – DEFINITION DU NOUVEAU PERIMETRE COMMUNAUTAIRE - ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Suite à l'extension du périmètre communautaire qui accueille la commune de CHANGE au 1er janvier 2017, l'arrêté inter préfectoral du 21 décembre 2016, portant détermination du nombre et du mode de répartition des conseillers communautaires au sein de la Communauté d'Agglomération "BEAUNE, Côte et Sud", implique de revoir la composition du Conseil Communautaire, instance délibérante de la Communauté d'Agglomération "BEAUNE, Côte et Sud".

Il est donc procédé à l'élection des représentants de la Ville au sein du Conseil Communautaire de l'EPCI

Le Conseil Municipal,

⇒ note que trois listes sont présentées :

- 1 liste « BEAUNE Passion »
- 1 liste « BEAUNE en Marche »
- 1 liste « Ensemble, l'Alternative »

⇒ désigne MM. VUITTENEZ et FAIVRE, comme scrutateurs,

⇒ après avoir recouru au scrutin secret, prend acte des résultats donnés par le Maire :

↵ Nombre de votants .....	35
↵ Bulletins blancs ou nuls .....	0
↵ Suffrages exprimés .....	35

Ont obtenus :

- Liste « BEAUNE Passion » ..... 32 voix
- Liste « BEAUNE en Marche » ..... 2 voix
- Liste « Ensemble, l'Alternative » ... 1 voix

⇒ prend note que les élus désignés pour représenter la Ville au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud sont les suivants :

- M. Alain SUGUENOT
- Mme Anne CAILLAUD
- M. Jean-Luc BECQUET
- Mme Marie-Laure RAKIC
- M. Pierre BOLZE
- Mme Virginie LEVIEL
- Mme Marie-Odile LABEAUNE
- M. Frédéric CANCEL
- Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS
- M. Jean-Benoit VUITTENEZ
- Mme Marie-France BRAVARD
- M. Jean-François CHAMPION
- Mme Nadine BELISSANT-REYDET
- M. Xavier COSTE
- Mme Carla VIAL
- M. Fabrice JACQUET
- Mme Ariane DIERICKX
- M. Philippe ROUX
- Mme Isabelle BIANCHI
- M. Stéphane DAHLEN
- Mme Justine MONNOT
- M. Philippe FALCE
- Mme Marie-Laurence MERVILLE
- M. Thibaut GLOAGUEN
- Mme Virginie LONGIN
- M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU
- Mme Carole CHATEAU
- M. Alexis FAIVRE
- Mme Danièle JONDOT-PAYMAL
- M. Raphaël BOUILLET

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h20.

***Affiché le 26 janvier 2017***

***Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00***